

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau
du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur

Membres	Présents
27	10

Séance du 5 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux le cinq juillet à 10 heures à la salle du Gintou complexe sportif de Naucelle, le Bureau du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yves REGOURD, Président.

Membres Présents : AZAM Rolande, Joël BARTHES, BANCAREL Jean-Marie, DEBAR Serge, EMERIAUD Françoise, LATIEULE Yves, MALLEVIALE Jean-Marie, MARTY Paul, PEANN-BARRE Marie, REGOURD Yves.

Procurations : SIGAUD Guilhem à BANCAREL Jean-Marie, SUDRES Vincent à REGOURD Yves, MALATERRE Guy à REGOURD Yves, FALIPOU Jérôme à DEBAR Serge, COUET Thierry à EMERIAUD Françoise.

Membres excusés : COUET Thierry, SIGAUD Guilhem, FALIPOU Jérôme, SUDRES Vincent, MALATERRE Guy, JANKWOSKI Sandrine.

Le quorum requis étant atteint, le Bureau du Syndicat peut valablement délibérer.

Dispositif des règles dérogatoires loi n°2021-1465 du 10/11/2021.

OBJET : Projet de réouverture de lit de l'hunargues

Enquête parcellaire, transfert de gestion d'emprises du domaine public communal et saisine du juge de l'expropriation.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1111-1 et L 1111-2 et suivants

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2123-3 et suivants

Vu le transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur

Vu l'arrêté préfectoral n°12 2020 10 06 001 du 6 octobre 2020 déclarant d'utilité publique le projet de réouverture du lit de l'Hunargues et du réaménagement de la place du Bournhou-élargissement amont du pont départemental (RD902) et désignant le syndicat mixte du bassin du Viaur comme unique personne en charge de conduire la procédure d'expropriation

Considérant ce projet nécessite de disposer d'emprises foncières non cadastrées (3546 m² de la place du Bournhou et 131 m² de la place du marché) et cadastrées (89 m² de la parcelle section AB n°97 et 6 m² de la parcelle section AB n°98) qui sont la propriété de la commune et affectées à l'usage du public et donc faisant partie du domaine public communal conformément au plan ci-joint

Considérant qu'aucun accord amiable n'a pu, jusqu'à présent, intervenir avec M. et Mme SALIS pour acquérir l'emprise foncière leur appartenant

Considérant que les services de l'Etat (France Domaine) ont estimé cette emprise à 1 200 € (avis réactualisé en date du 01.06.2022 joint) étant précisé qu'un balcon sera réalisé aux frais du syndicat (coût estimé à 30 222 € TTC) afin de faciliter l'accès à leur habitation.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

ACCEPTE le transfert de gestion à titre gratuit du domaine public de la commune de CASSAGNES-BEGONHES figurant au plan ci-joint à savoir 3 546 m² de la place du

Bournhou, 131 m² de la place du marché, 89 m² de la parcelle section AB n°97 et 6 m² de la parcelle section AB n°98 étant précisé que l'affectation de ces emprises à l'usage du public (outre les parties utilisées pour les travaux) sera maintenue.

SOLLICITE auprès de la Préfecture l'ouverture de l'enquête parcellaire devant donner lieu à un arrêté de cessibilité

AUTORISE M. le Président à faire une offre d'acquisition sur la base de l'estimation de France Domaine et en cas d'échec des négociations amiables à saisir le juge de l'expropriation pour la fixation des indemnités d'expropriation.

Le Président du SMBVV

Yves REGOURD

Signature Dématérialisée

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture
Pour extrait conforme,

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : ENQUETE PARCELLAIRE

.....
Date de décision: 05/07/2022

Date de réception de l'accusé 18/07/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 202208

Identifiant unique de l'acte : 012-251201430-20220705-202208-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2022-08 ENQUETE PUBLIQUE.docx (99_DE-012-251201430-20220705-
202208-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : 2022-Avis domaine-Terrasse-ESG.pdf (21_EP-012-251201430-
20220705-202208-DE-1-1_2.pdf)

AVIS DOMAINE

Annexe : plan parcellaire 23 juin 2022.pdf (21_EP-012-251201430-20220705-
202208-DE-1-1_3.pdf)

PLAN PARCELLAIRE

Annexe : plan de situation.pdf (21_EP-012-251201430-20220705-202208-DE-1-
1_4.pdf)

PLAN

